



## ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

# FOIRE AUX QUESTIONS

### 1- Qu'est-ce qu'un Cégep ?

Les Cégeps sont des établissements publics relevant du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et constituent le premier échelon de supérieur au Québec, le second étant l'université.

Pour en savoir plus sur les études supérieures au Québec, vous pouvez consulter le site Les Cégeps du Québec : <http://www.cegepsquebec.ca/>

### 2- Qu'est-ce que le Groupe Collegia?

Le **Groupe Collegia** est le consortium des services de formation continue du Cégep de la Gaspésie et des Îles, du Cégep de Matane et du Cégep de Rivière-du-Loup. Présent aux Îles-de-la-Madeleine, sur tout le territoire gaspésien et au Bas-Saint-Laurent, Groupe Collegia offre à la population des services de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences reconnus par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### 3- Quelle est la différence entre un DEC technique et une AEC ?

Le Diplôme d'études collégiales (DEC) technique (3 ans) permet d'accéder directement au marché du travail, moyennant une formation technique spécialisée, en plus de la formation générale. L'étudiant peut aussi continuer ses études à l'Université.

L'Attestation d'études collégiales (AEC) vous offre une formation spécialisée courte, sans formation générale. Comme son nom l'indique, c'est une attestation, non un diplôme d'état. Elle donne accès au marché du travail.

### 4- Quels documents dois-je faire parvenir pour procéder à mon inscription ?

- Formulaire d'inscription signé et daté;
- **Photo passeport** obligatoire;
- Curriculum vitae décrivant vos expériences de travail;
- Une lettre expliquant votre motivation à suivre ce programme d'études au Canada;
- Une copie lisible des relevés de notes de vos trois dernières années d'études ainsi que les diplômes s'y rattachant le cas échéant. S'ils ne sont ni en français, ni en anglais, ces documents doivent être accompagnés d'une traduction dans l'une de ces langues.

- Une copie lisible de votre acte de naissance indiquant les noms de vos parents ainsi que le lieu de naissance;
- une copie de votre certificat de citoyenneté canadienne ou du document du service d'Immigration Canada;
- Un mandat-poste ou un transfert bancaire de 110 \$ canadiens (65 \$ pour l'analyse de votre dossier + 30 \$ pour l'ouverture de votre dossier au Collège + 15 \$ de frais de transfert bancaire international). Vous pouvez obtenir la procédure pour faire un transfert bancaire international directement en nous contactant par courriel ou par téléphone. Ces documents nous permettront de faire analyser votre dossier au SRACQ (Service régional d'admission aux études collégiales du Québec) afin qu'ils puissent établir si votre profil scolaire français correspond effectivement au moins à la 5<sup>e</sup> secondaire, au Québec.

## 5- Quels sont les frais d'inscription pour les étudiants étrangers

### Coût pour un étudiant de CITOYENNETÉ FRANÇAISE

En accord avec l'entente Franco-Québec, les frais d'inscription sont **les mêmes** que pour les étudiants québécois (Dans la page du programme désiré, voir Détails de la formation / Coûts).

### Coût pour un étudiant canadien NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC

Le montant des frais de scolarité et d'inscription est de : **1,540 \$/par session + coût par session** (Dans la page du programme désiré, voir Détails de la formation / Coûts) – à moins de se classer résident du Québec selon le règlement sur la définition du résident du Québec.

### Coût pour un étudiant NE POSSÉDANT PAS LA CITOYENNETÉ CANADIENNE OU FRANÇAISE

Dépendamment du domaine de formation : 7,923 \$/ par session Guide d'aventure ou **7,845\$/par session Maintenance d'éoliennes + coût par session** (Dans la page du programme désiré, voir Détails de la formation / Coûts)

## 6- Je viens de recevoir ma demande d'admission, quels papiers dois-je demander ?

### a) Certificat d'acceptation du Québec

Sur réception de votre lettre d'admission définitive, il faut sans tarder faire une demande de Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) pour études auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Le formulaire à remplir, les conditions d'obtention du CAQ pour études et les frais liés à cette demande sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. (Demande hybride, une partie en ligne, mais vous devez envoyer les documents par la poste) :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html>

Vous pouvez aussi communiquer par téléphone ou courriel :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/coordonnees/index.html>

Les délais d'obtention du CAQ pour études sont d'environ 20 jours ouvrables lorsque la demande est dûment remplie.

## b) Permis d'études et de travail au Canada

Après l'obtention du CAQ pour études, vous devez faire une demande de permis d'études du Bureau canadien des visas (BCV) :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes.html>

Pour toute information sur les questions d'immigration, n'hésitez pas à communiquer avec M. [Igor Urban](#), responsable de l'accueil des étudiants internationaux, au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

## c) Assurance maladie et hospitalisation

Tous les étudiants internationaux qui fréquentent le Cégep de la Gaspésie et des Îles et l'ensemble de ses campus, doivent **être titulaires d'un contrat d'assurance-maladie et un contrat d'hospitalisation valide au Canada.** Le collège est tenu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec de déposer au dossier de chaque élève une preuve qu'il détient une assurance.

### **Étudiants de la France**

Les étudiants de la France peuvent bénéficier de l'entente France-Québec qui donne accès au régime public (gratuit) d'assurance-maladie, le Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ). Vous devez faire les démarches pour l'obtenir gratuitement auprès de la [Régie de l'Assurance maladie du Québec](#).

Il serait préférable de vous procurer le **formulaire SE-401-Q-102** de votre régime français, **avant votre départ de la France.** [https://scolarites.lmde.fr/pdf/formulaire\\_quebec/quebec\\_SE\\_401-Q-102.pdf](https://scolarites.lmde.fr/pdf/formulaire_quebec/quebec_SE_401-Q-102.pdf)

**Puis, lors de votre passage à Montréal** (il n'y a pas d'accès rapide à Gaspé, les délais d'obtention de la carte seront plus longs), **vous devez passer aux bureaux de la RAMQ pour faire votre inscription :**

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/immigrants-travailleurs-etudiants-etrangers/assurance-maladie/Pages/ententes-autres-pays.aspx>

### **Il est de votre responsabilité de compléter votre inscription à la RAMQ**

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/immigrants-travailleurs-etudiants-etrangers/assurance-maladie/Pages/inscription.aspx>

Vous devez présenter :

- Votre passeport
- Vos documents d'immigration (CAQ et permis d'études)
- Attestation d'inscription à temps plein

**Si vous ne fournissez pas la preuve de couverture par la RAMQ (carte ou lettre)**, nous vous inscrirons au **régime d'assurances privées Desjardins au coût de 65 \$/mois**. Voici ce que le régime couvre. <http://docplayer.fr/1363642-Votre-regime-d-assurance-collective.html>



Vous avez jusqu'à la première semaine de septembre pour prouver votre adhésion à la RAMQ et être désinscrits sans frais. **À la réception de votre carte d'assurance-maladie, présentez-vous au bureau de Groupe Collegia, local 132.** La facturation de l'assurance-maladie sera annulée SEULEMENT sur présentation d'une preuve d'obtention de la carte d'assurance-maladie à nos bureaux.

Pour obtenir plus d'information au sujet de la RAMQ - Numéro sans frais : 1 800 561-9749

### **Étudiants des autres pays**

Les étudiantes et étudiants internationaux qui proviennent d'un pays où il n'y a pas un protocole d'entente doivent OBLIGATOIREMENT souscrire à l'assurance collective pour les étudiants internationaux du réseau collégial. Le collège fait votre inscription au régime peu de temps avant votre arrivée. La facture vous sera remise au début de la session. Le coût de la prime est d'environ **65 \$/mois x nombre de mois de la formation**. (Pour le taux de change : [www.oanda.com](http://www.oanda.com)).

### **7- Puis-je faire ma demande de permis d'études en même temps que celui du CAQ?**

Non, après l'obtention du CAQ pour études, vous devez faire une demande de permis d'études auprès du Bureau canadien des visas (BCV). Les coordonnées des différents BCV et les conditions d'obtention du permis d'études se trouvent aux adresses suivantes : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp>

### **8- Quand dois-je arriver au Canada ?**

Il est recommandé d'arriver une semaine avant le début des cours afin de finaliser votre inscription avec les documents originaux, vous trouver un logement, vous installer et vous familiariser avec le nouvel environnement.

### **9- Puis-je travailler durant mes études au Canada ?**

Les étudiants étrangers peuvent être autorisés à travailler lorsqu'ils poursuivent des études à temps plein au Québec mais ils doivent préalablement être titulaires d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et d'un permis d'études du Canada valide. Ce permis d'études vous donne le droit de travailler à raison de 20 h/semaine pendant les cours et à temps plein durant les vacances.

### **10- Comment réserver une chambre à la résidence du Cégep?**

#### **La Résidence**

Le Campus de Gaspé offre l'opportunité d'habiter au centre-ville dans une Résidence attenante au Cégep. Les logements sont situés à proximité de tous les services, tels que le Centre sportif, la Caisse populaire, la pharmacie, le supermarché, le cinéma, les dépanneurs, les centres commerciaux, etc. Vivre en résidence permet de partager avec d'autres étudiants les routines d'une vie commune et de développer des liens d'amitié.

La Résidence est un service disponible à tout élève inscrit aux études à temps plein au Cégep de la Gaspésie et des Îles ou à la formation continue de Groupe Collegia.

## Description des logements

La Résidence offre deux types de logement à un prix abordable, dans un environnement propice aux nouvelles amitiés. Tu peux résider en appartement ou en pavillon.

### L'appartement

Sur deux ou trois étages, les appartements comprennent :

- Quatre ou cinq chambres individuelles et meublées;
- Une cuisine équipée (cuisinière électrique, réfrigérateur, table et chaises, armoires de rangement);
- Une salle de bain (avec douche).

### Le Pavillon

Sur deux ou trois étages, le Pavillon comprend :

- 20 à 30 chambres individuelles, meublées;
- deux salles de bain communes (avec douche) par étage;
- Une cuisine équipée (deux cuisinières électriques, deux réfrigérateurs, un four à micro-ondes et des armoires de rangement);
- Un salon commun.

### Les chambres comprennent :

- Un lit et un matelas,
- Une garde-robe,
- Une armoire,
- Une table de travail et chaise,
- Une lampe,
- Une poubelle,
- Des rideaux,

### Services et commodités :

- Deux buanderies;
- Case postale personnelle;
- Salle de billard;
- Local pour ranger les bicyclettes;
- Accès par l'intérieur à tous les locaux du cégep, dont la cafétéria, la bibliothèque et les laboratoires d'informatique et au magasin scolaire (Coopérative étudiante du Cégep de la Gaspésie et des Îles).

### Avantages :

Un environnement sécuritaire;

- Présence d'un employé 7 jours sur 7, 24 heures par jour;
  - Système centralisé de détection d'incendie et système de caméras de surveillance;
  - Bail de 9 mois, soit la durée de l'année scolaire.
-

- Service de téléphonie et de câble dans les appartements et dans les chambres des pavillons, inclus dans le prix du loyer.

### **Coût des logements**

Pour connaître le coût des chambres en Pavillon et des appartements, consulte le document Taux de location.

<http://www.cegepgim.ca/gaspe/services-aux-etudiants/hebergement>

### **Modalités de paiement**

Pour un étudiant de Groupe Collegia, la date à laquelle le premier versement sera effectué est déterminée par le moment du début du cours. Les versements suivants devront être effectués mensuellement, le premier jour du mois pour la durée du bail.

### **Procédures de réservation**

Si tu souhaites demeurer à la Résidence, tu peux faire parvenir [formulaire de demande](#) rempli et signé par courrier électronique, par la poste ou en te présentant à la Résidence. Tu dois également inclure, avec ton formulaire, un montant de 15 \$ couvrant les frais d'administration pour l'ouverture du dossier. Ces frais sont non remboursables et ne sont pas récurrents lors d'une inscription.

### **Fais parvenir ta demande à :**

**Madame Nadia Denis**  
[residence@cegepgim.ca](mailto:residence@cegepgim.ca)

**La Résidence du Cégep de la Gaspésie et des Îles**  
**94, rue Jacques Cartier**  
**Gaspé (Québec) G4X 2P6**

**Téléphone : 418 368-2201, poste 1414 ou 418 368-2749**  
**Télécopieur : 418 368-3599**

Geneviève Milot, coordonnatrice de la Résidence

Si vous avez d'autres interrogations, consultez le site web :

<http://www.cegepgim.ca/gaspe/services-aux-etudiants/hebergement>

et voir le lien sur les **questions fréquemment posées** au sujet de la Résidence :

[http://www.cegepgim.ca/images/campus\\_gaspe/residence/QR%20Residences%20.pdf](http://www.cegepgim.ca/images/campus_gaspe/residence/QR%20Residences%20.pdf)

---



## 11- Comment trouver un logement à l'extérieur du campus?

Pour connaître les logements disponibles à Gaspé, consulter les liens suivants :

- Radio Gaspésie : [https://www.radiogaspesie.ca/petite\\_annonce/logis-libre/](https://www.radiogaspesie.ca/petite_annonce/logis-libre/)
- Annonces Vos Classées :  
<http://www.vosclassees.ca/classifieds/immobilier-louer/search>
- Comité d'accueil des nouveaux arrivants :  
<https://www.facebook.com/groups/18110768339/>
- Le site Internet de la Régie du logement : [www.rdl.gouv.qc.ca](http://www.rdl.gouv.qc.ca)

## 12- Puis-je bénéficier de prêts et bourses?

Pour plus de renseignements à cet effet, veuillez consulter le lien suivant :  
<http://www.cegepgim.ca/gaspe/services-aux-etudiants/aide-financiere>

Un simulateur de calcul est disponible au [www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca) afin de connaître le montant qui pourrait vous être accordé.